

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Degré d'occupation dans les bureaux d'ingénieurs et d'architectes

Enquête d'octobre 1989

Stabilité à haut niveau

Comme l'indiquent les résultats de l'enquête d'octobre de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), l'occupation dans les bureaux d'étude est toujours satisfaisante. Pour 65% des bureaux (année précédente 61%) - c'est-à-dire une confortable majorité - , la demande est restée stable ; 19% annoncent une hausse (année précédente 22%) dans la rentrée des mandats. On constate en revanche une tendance au recul chez 16% des participants (année précédente 17%). Pour les ingénieurs en particulier, on relève une légère amélioration : 81% des ingénieurs du bâtiment (année précédente 78%) et 82% des ingénieurs civils (année précédente 78%) annoncent une augmentation dans la rentrée des mandats. Chez les ingénieurs électriques et mécaniciens, 88% des répondants se déclarent satisfaits. Enfin l'attribution de mandats par les pouvoirs publics se situe au même niveau que l'année dernière.

Le portefeuille des mandats évolue parallèlement à la rentrée des mandats, c'est-à-dire qu'il tend à se stabiliser à un niveau élevé - notamment pour les architectes et les ingénieurs du bâtiment. Seuls les ingénieurs civils, qui disposent d'une réserve de travail de 70% en octobre 1989 (59% en octobre 1988), enregistrent une croissance.

La réserve de travail estimée en mois est passée à 11,9, résultat supérieur à l'année précédente (11,4). Même si l'année prochaine les nouveaux mandats devaient se faire attendre, la réserve de travail resterait importante, et vu les capacités limitées qui existent, elle ne diminuera que peu à peu.

L'effectif du personnel a pu être augmenté de 4,5% entre avril et octobre 1989 en dépit de l'assèchement du marché du travail. Mais le manque de personnel persiste : on estime à 6,1% (trimestre précédent 6,9%) l'augmentation nécessaire des effectifs employés.

Quant aux perspectives à court terme, on affiche un certain optimisme : 95% des participants (année précédente 93%) s'attendent que les affaires seront favorables voire satisfaisantes dans le proche avenir. 2% seulement se montrent plus réservés.

On prévoit cependant un ralentissement conjoncturel à plus long terme, étant donné le renchérissement du coût du capital, l'assèchement du marché du travail, la pression sur les salaires, ainsi que les décisions urgentes de la Confédération en matière de droit foncier.

Selon toute probabilité, le poids principal de l'activité de construction portera davantage sur les rénovations et moins sur les constructions neuves. Actuellement, la répartition des investissements entre constructions neuves et rénovation se situe dans un rapport de 70:30; d'ici à l'an 2000, cette proportion sera de 50:50.

Rentrée des mandats

Il s'agissait de savoir si la rentrée des nouveaux mandats au cours du 3^e trimestre 1989 avait été, par rapport au 2^e trimestre 1989, en progression, stationnaire ou en diminution.

En ce qui concerne les travaux d'édition, 32% des architectes répondants (30% au trimestre précédent) et 75% des ingénieurs civils (73% au trimestre précédent) se sont vu attribuer de tels mandats au cours du 3^e trimestre 1989.

Exportation des services

Il s'agissait de savoir quelle était la part revenant à l'exportation sur le chiffre d'affaires des 2^e et 3^e trimestres 1989. 2,4% des architectes et 4,5% des ingénieurs civils répondants avaient eu de telles activités au cours du 2^e trimestre 1989, 2,6% des architectes et 4,2% des ingénieurs civils au cours du 3^e trimestre 1989.

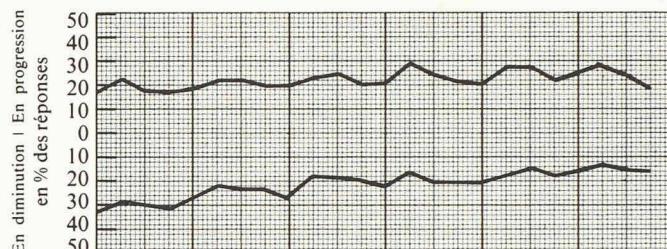
Portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats à fin septembre 1989 par rapport à fin juin 1989.

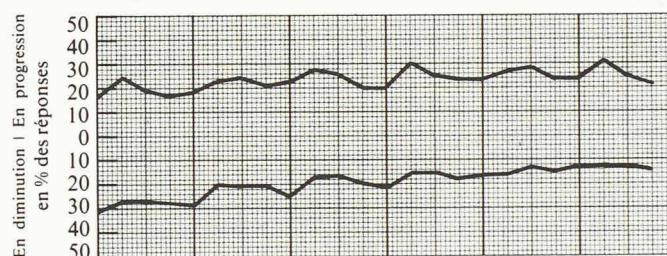
Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1984

Année	1984	1985	1986	1987	1988	1989						
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4

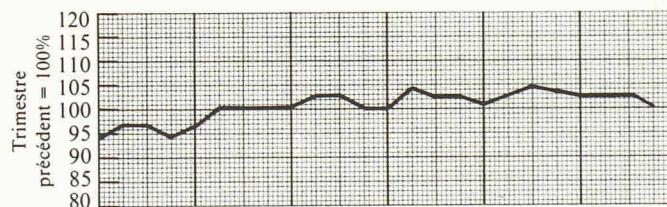
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



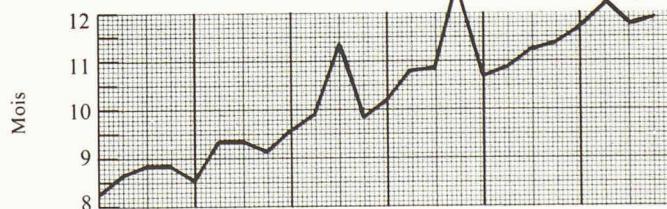
Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



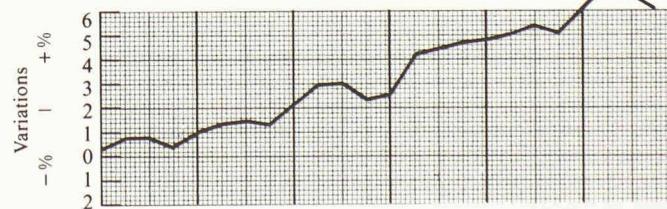
Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



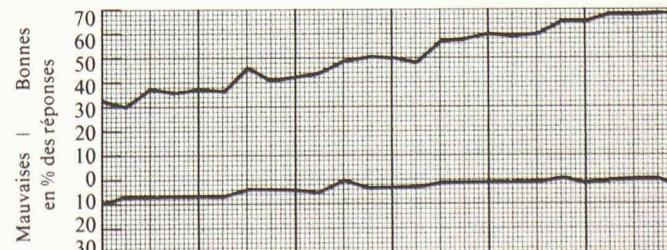
Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pour-cent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



Evolution du portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats, en pour-cent, à fin septembre 1989 par rapport à fin juin 1989.

Réserve de travail en mois

On demandait les réserves de travail en mois, compte tenu du personnel en place.

Effectifs de personnel

Les effectifs devaient être indiqués à trois dates choisies et comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif et les

apprentis, y compris le personnel à temps partiel occupé au moins à mi-temps.

Engagements et licenciements

On demandait quelles seraient, au cours du 4^e trimestre 1989, les variations prévisibles des effectifs de personnel.

Perspectives d'occupation

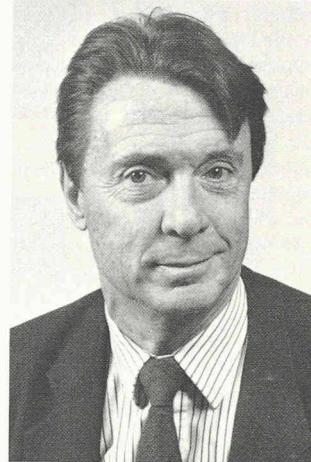
Le questionnaire demandait une évaluation qualitative des perspectives d'occupation pour le 4^e trimestre 1989.

Casper Reinhart nouveau secrétaire général de la SIA

Le Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, réuni le 23 novembre dernier, a désigné M. Caspar Reinhart pour succéder à M. Ulrich Zürcher au poste de secrétaire général de la SIA. M. Zürcher avait quitté ses fonctions à la fin d'août 1989. L'assemblée des délégués du 21 novembre l'a élu membre d'honneur de la société.

Né en 1931 à Winterthour, M. Reinhart a passé son enfance à Alexandrie en Egypte, où il fréquenta l'Ecole suisse. Ayant terminé son gymnase en 1950 à Winterthour avec une maturité classique, il obtint son diplôme d'ingénieur civil à l'EPFZ en 1955. C'est dans le bureau Fietz et Hauri qu'il devait ensuite faire ses premières armes. Entre 1958 et 1970, il se consacra à la peinture, en Grèce et à Bâle. En 1970 il fut engagé au secrétariat général de la SIA où il assuma, dès 1972, la direction du service technique.

Depuis 1980, M. Reinhart représente la SIA au Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment (CRB) et depuis 1985, il siège au Comité de l'Association suisse de normalisation (SNV). Au niveau de la normalisation européenne, il est le délégué suisse à la construction auprès du Comité européen de normalisation, le CEN. Suivant la politique d'ouverture de la SIA pour tout ce qui touche à l'environnement



construit, le nouveau secrétaire général entend intensifier le dialogue avec les membres et les partenaires intéressés. Il se propose d'autre part de regrouper à l'intérieur de la SIA des représentants des nouvelles techniques. Promouvoir la haute qualité des ingénieurs et des architectes, développer la formation continue et le recyclage lui apparaissent comme deux axes essentiels de son activité. Enfin, en ce qui concerne la normalisation à l'échelon européen, le souci premier des ingénieurs et architectes suisses devra être d'élaborer, avec leurs collègues européens, des outils de travail adaptés à la construction de demain.

sident Zwimpfer en allemand ont longuement évoqué les mérites de l'ancien secrétaire général, qui a lutté avec compétence et engagement personnel pour les idéaux de nos professions. Pendant les deux décennies de son secrétariat, la Société a connu un développement important et c'est grâce au bon fonctionnement du secrétariat général qu'elle se trouve aujourd'hui dans une situation saine.

Après quelques interventions favorables, M. Zürcher est élu membre d'honneur de la SIA par une majorité évidente des votants.

Le Comité central propose aussi d'élire au Conseil suisse d'honneur MM. Raoul Scheurer, ingénieur civil à Zurich, et Martin D. Simmen, architecte à Lucerne (jusqu'à présent membres suppléants), proposition acceptée sans discussion.

Sous réserve du projet Unitas, discuté par la suite, les cotisations restent inchangées pour 1990. Après quelques explications fournies par Richard Arioli, trésorier, notamment en ce qui concerne un léger déficit dû aux variations dans le volume d'édition des normes et au renforcement de l'équipe du secrétariat général, le budget est adopté.

Les normes SIA 222 «Echafaudages - prestations et fournitures» et 343 «Portes» ne soulèvent pas les passions d'antan et sont adoptées sans débat ni opposition avec respectivement 1 et 2 abstentions.

L'exposé de Caspar Reinhart sur la normalisation européenne fut des plus intéressants. On sait que la Communauté européenne (CE) a fixé la date du 31 décembre 1992 pour l'achèvement du marché unique et que les décisions sont désormais prises à la majorité pondérée. Dans le domaine de la normalisation, une nouvelle approche a été adoptée, selon laquelle les directives de la CE se limitent à des exigences essentielles et renvoient aux normes pour les détails. L'élaboration des normes incombe au CEN (Comité européen de normalisation) au sein duquel la CE et l'AELE (dont la Suisse fait partie) collaborent. Un pont a ainsi été jeté entre les deux organisations et les futures normes européennes seront valables dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale. Tous les pays concernés peuvent participer à leur élaboration et les normes ainsi adoptées deviennent obligatoires pour l'ensemble des pays européens.

La procédure d'élaboration des normes dans le cadre du CEN ressemble beaucoup à celle que l'on connaît au sein de la SIA. Le partenaire suisse du CEN est l'Association suisse de normalisation (SNV), la SIA étant responsable du domaine de la construction. La Suisse doit participer de façon pondérée à l'élaboration des normes européennes.

Assemblée des délégués de la SIA: d'un temps fort à l'autre

Berne, 24 novembre 1989

Quelque 50 délégués des douze groupes spécialisés et des dix-neuf sections que compte la SIA se sont retrouvés ce vendredi 24 novembre 1989 dans la salle des Lustres du Kursaal à Berne, pour débattre d'un ordre du jour d'apparence anodine, mais en réalité dense et ponctué de plusieurs temps forts.

D'emblée, le président Jean-Claude Badoux aborde, au chapitre des communications, le récent départ du secrétaire général Ulrich Zürcher (excusé à cette assemblée), remplacé avec effet immédiat par Caspar Reinhart, ingénieur civil, de Zurich, qui assurait déjà l'intérim.

Le nouveau secrétaire général, reconnaissant de la confiance qui lui est accordée, entend œuvrer pour conduire la SIA - dont la chance réside dans la qualité de ses membres - vers de nouveaux objectifs.

Evoquant les priorités pour 1990, le vice-président Roland Walther annonce un séminaire sur le thème «La SIA dans une société en mutation», qui aura lieu à Lucerne, les 1^{er} et 2 février 1990.

Toujours au chapitre «Séminaires», M. Philippe Virdis, membre du Comité central et organisateur de la manifestation, rappelle celui, très réussi, qui a eu lieu le 28 septembre dernier à Schönbühl, destiné à sensibiliser les membres aux nouvelles techniques. Il ne s'agit pas de créer un nouveau groupe spécialisé mais bien de lancer une action dans les sections et à travers les revues de la Société, selon un programme qui sera annoncé au début de l'an prochain. L'assemblée avait ensuite à se prononcer sur l'élection d'un nouveau membre d'honneur, en la personne d'Ulrich Zürcher. Le président Badoux en français et le vice-pré-

nes. Dans certains domaines, où nous disposons d'une solide expérience, nous avons de bonnes chances d'exercer une forte influence sur les solutions à adopter. Il ne faut pas paniquer, ni perdre de vue les buts. Les normes doivent être proches de la pratique dont elles constituent l'outil et tendre vers une amélioration de la qualité de vie. Devise dont la saveur est difficile à rendre en français : « Mitmachen, durchsetzen, Vertrauen statt Formulare ! »

En réponse à la « question de la ménagère » posée par Mme J. Juillard, M. Reinhart précise : le CEN ne publie pas, le droit de publication et de vente reste entre les mains des organisations nationales. (Voir aussi : Caspar Reinhart : « L'Europe de 1992 et la normalisation internationale dans la construction », IAS 26/89 du 14 décembre 1988, pp. 450-454.)

Comme on pouvait s'y attendre, la question des tarifs d'honoraires a suscité intérêt et interventions. Dans plus de la moitié des mandats, les bureaux appliquent le tarif temps. Ce tarif, selon lequel le personnel est divisé en sept catégories, faisait l'objet jusqu'à maintenant d'une adaptation annuelle en accord avec les pouvoirs publics en tant que principaux maîtres d'ouvrage. Or, il n'a plus été possible d'obtenir une adaptation satisfaisante de ces tarifs et ceux actuellement obtenus ne permettent plus de payer des salaires conformes à un marché du travail tendu dans les catégories supérieures de personnel. L'intérêt du maître d'ouvrage est d'obtenir des prestations de qualité pour un prix juste. Partant de cette situation, les représentants de la SIA et ceux des pouvoirs publics ont mis sur pied un nouveau système de tarif offrant plus de transparence, le tarif temps moyen, qui présente en outre des analogies avec la pratique d'autres professions libérales. Son but est de faciliter le calcul des honoraires et, par une flexibilité accrue, d'améliorer la capacité concurrentielle des bureaux d'études. Selon ce nouveau tarif, les honoraires sont calculés à partir d'un montant horaire de base (actuellement fixé à 110 francs) et d'un facteur de complexité compris entre 0,6 et 1,6, selon les exigences propres au mandat. Le Comité central propose de mettre à l'essai ce nouveau tarif sous la forme d'une recommandation pour en faire l'expérience en vue d'une évaluation ultérieure, tout en maintenant en vigueur le tarif temps actuellement utilisé.

La présentation du sujet par M. Hans H. Gasser est suivie d'un large débat. Plusieurs intervenants expriment leur crainte de voir ce nouveau mode de calcul des honoraires favoriser le recours à du personnel bon marché et moins qualifié, ce qui va à l'encontre des buts visés, soit offrir des prestations de qualité. Un autre délégué se réjouit, au contraire, de pouvoir utiliser son ordinateur à davantage de calculs statiques et à moins de travaux administratifs.

Le président espère maintenir la qualité des prestations et améliorer le salaire des cadres, tout en étant prêt à tirer les conclusions d'un éventuel constat d'échec.

Comment améliorer la position des ingénieurs et architectes dans la société ? - voilà la question sur laquelle s'est penché un groupe de réflexion depuis deux ans. Le résultat de son travail a été publié sous la forme d'une brochure : *Unitas - Communauté pour le libre exercice des professions d'architecte et d'ingénieur (modèle proposé)*,

dont de larges extraits ont été publiés dans nos deux revues.

Une action de promotion est nécessaire pour éveiller au sein de l'opinion publique le sentiment que l'art de construire représente une valeur de culture et pas seulement la solution de problèmes fonctionnels et techniques. Le moyen d'action a été envisagé d'abord sous forme d'une organisation indépendante, mais cette option a été abandonnée au profit d'une solution purement interne à la SIA avec le soutien de ses sociétés sœurs.

Les nombreux avis exprimés sont variés, et diverses modifications sont proposées. Le président demande le feu vert pour que l'action puisse démarrer et promet une évaluation en 1993. Le financement devrait être assuré par une augmentation de 20% de la cotisation des bureaux seulement et par la contribution des autres sociétés. Le projet est finalement accepté, avec quelques modifications, par une forte majorité des délégués.

Sous « Divers », le président de la SVIA, M. Jean-Baptiste Ferrari, demande à propos du projet SWICE que la SIA manifeste son attachement aux concours d'architecture qui doivent rester crédibles. Deux intervenants expriment des critiques mineures à l'égard des revues de la société ; enfin, Stephan Gass lance un appel en faveur de l'utilisation accrue de matériaux de construction peu nocifs.

Les prochaines assemblées des délégués auront lieu les 8 juin et 10 novembre 1990 à Berne, les conférences des présidents de section le 20 avril à Fribourg et le 6 octobre à Bâle.

Le nouveau collaborateur de votre revue, dont ce compte rendu est la première contribution, n'a pas eu une seconde pour s'ennuyer pendant les trois heures et vingt minutes qu'a duré cette assemblée.

Pierre Boskovitz

La SIA accueille de nouveaux membres

En ce deuxième semestre de 1989, la SIA se réjouit d'accueillir dans ses rangs un nombre important de membres nouveaux. Nous donnons ici les noms de ceux qui font partie des sections romandes et tessinoise, ainsi que des membres individuels à l'étranger.

Section de Fribourg

Gremaud Gérard, Dr ès sc., chim./phys., Marly; Henchoz Olivier, chim./phys., Fribourg; Ludwig J.-Pierre Claude, ing. él., Romont; Pillonel Christophe, g. rural/géom., Estavayer-le-Lac; Simonet Pierre-André, arch., Fribourg; Zucchinetti Giacinto Antonio, g. rural/géom., Bulle; Zühlke André R., arch., Schmitten.

Section de Genève

Colombo Mario, ing. civil, Genolier; Debabs Mona, arch., Genève; Deloche de Noyelle Marc, arch., Bossey (F); Haller Christian, g. rural/géom., Chêne-Bourg; Kohler Gérard-André, g. rural/géom., La Rippe; Lançon François, arch., Genève; Maiwand Deluz Mina, arch., Genève;

Paravicini-Perrinjaquet Ursula, Dr ès sc., arch., Evian-les-Bains (F); Picenni Bernard, arch., Genève; Schaad Jürg Rudolf, arch., Genève; Schamesohn Eduardo, arch., Los Angeles (USA); Staehli-Canetta Nicole, arch., Conches; Völki Robert, ing. civil, Plan-les-Ouates.

Section jurassienne

Dauwalder Pierre, géol./sc. nat., Diesse; Gogniat Olivier, arch., Lajoux; Gury Claude, ing. civil, Beurnevésin; Rieben Christian, géol./sc. nat., La Neuveville; Schaller Christian, g. rural/géom., Courrendlin; Zürcher Jean-Pierre, Dr ès sc., ing. civil, Bolligen.

Section neuchâteloise

Glauser Michel, Dr ès sc., géol./sc. nat., Fontainemelon; Kistler François Didier, ing. méc., Areuse; De Montmollin Bertrand, géol./sc. nat., Valangin; Oppiger Hervé-Pierre, ing. méc., Villiers.

Sezione Ticino

Ambrosetti Giorgio E. A., arch., Bellinzona; Andreotti Marius, arch., Osogna; Breda Fabio, chim./fis., Bellinzona; Calabriko Brunello Giuseppe, arch., Biasca; Colombo Paolo F. G., ing. civile, Bellinzona; Galimberti Dario, arch., Sonvico; Giannini Milena A. E., arch., Zurich; Macocchi Athos, arch., Bellinzona; Martinenghi Tullio, ing. civile, Cureglia; Martini Lorenzo Alberto, arch., Cavergno; Muttoni Aurelio, ing. civile, Lugano; Navarra Carmine, ing. civile, Gentilino; Pessina Franco, arch., Lugano; Righitto Luigi, g. rurale/géom., Arogno; Viscardi Lucca, arch., Massagno.

Section du Valais

Ançay Camille, ing. méc., Fully; Anderegen Ursus Viktor, kultur/verm., Lalden; Bezinge Alex, Dr ès sc., chim./phys., Sion; Bumann Benjamin, Dr ès sc., chim./phys., Saas-Fee; Evéquoz Grégoire, arch., Sion; Kreuzer Alex, ing. civil, Viège; Mueller-De Kalbermatten Sandra, arch., Sion; Rudaz Jean-Christophe, arch., Sion; Salamin Jacques, g. rural/géom., Conthey; Strüblin Andreas Peter, arch., Viège.

Section vaudoise (SVIA)

Alberti Florian, arch., Yverdon; Alberti Patrick, ing. civil, Belmont; Amoos Serge, ing. méc., Savuit; Arias Eusebio, arch., Renens; Baghdadi Nouha, arch., Lausanne; Bender Catherine, arch., Lausanne; Blanc Dominique, ing. civil, Corseaux; Blanc Yves, arch., Echallens; Boujol Bernard, arch., Nyon; Capua-Mann Patricia, arch., Lausanne; Cattani Emmanuel Georges, arch., Paris (F); Cornu Charly, ing. méc., Yens; Curiat Giorgio Edwin, chim./phys., Corseaux; De Aragao Pedro, ing. civil, Ecublens; De Morsier Yves, arch., Lausanne; Desponds Daniel Ph.-Henri, arch., La Tour-de-Peilz; Dezueri Ernest, arch., Lausanne; Divorne Daniel, arch., Renens; Durr Philippe, autres br., Lausanne; Epp Dominique Jean-Pierre, ing. él., Corseaux; Etienne Gilbert, ing. civil, Gollion; Gander Yves, ing. civil, Bruxelles (B); Geffcken Christian, autres br., Wassenaar (NL); Gerster Pierre, arch., Prilly; Gruber Pau, ing. civil, Lausanne; Grin Francis Robert, g. rural/géom., Epalinges; Haller Bernard, ing. él., Lausanne;

Ionescu Pancuc Mihai, ing. méc., Prilly; Isler Andreas, ing. civil, Lausanne; Jobin Jean-Jacques, arch., Nyon; Kimberley Graham, ing. civil, Lausanne; Lazor Jean, ing. méc., Le Mont-sur-Lausanne; Levi Augusto, Dr ès sc., chim./phys., Milano (I); Lucini Cesare, ing. civil, Chavannes; Matter Claude Anne-Marie, arch., Lausanne; Meili Andreas Urs, ing. civil, Lausanne; Mercier Christophe, arch., Chigny-sur-Morges; Meynet Sylvia, ing. forest., Gland; Moreillon Thierry, arch., Nyon; Oberson Alfred, ing. méc., Savuit; Péléraux Jean-Marc, arch., Lausanne; Pfyffer Roland, ing. civil, La Tour-de-Peilz; Pittet Serge, autres br., Savuit; Portmann Roger, arch., Lausanne; Ripoll Pedro-Manuel, ing. méc., Zürich; Rodriguez E. Ramiro, ing. méc., Lausanne; Schneider Jean-Roger, g. rural/géom., Cronay; Stampfli Etienne, géol./sc. nat., Lausanne; Tardin Blaise, arch., Lausanne; Wium Jan, ing. civil, Bussigny; Zepos Georges, chim./phys., Lausanne.

Membres individuels à l'étranger

Gofas Christos, ing. civil, Athènes; Höchli Pleus Silvia Maria, arch., Breitengüssbach (D).

Sections

SVIA

Candidatures

Mme Geneviève Bonnard, architecte, diplômée EPFL en 1986.

(Parrains: MM. F. Boschetti et I. Kolecek.)

M. Guy Decorges, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1989.

(Parrains: MM. M. Hirt et J.-C. Badoux.)

M. Christian Huet, ingénieur civil, diplômé de l'Université de Caen en 1959, doctorat en 1963.

(Parrains: MM. M. Hirt et J.-C. Badoux.)

M. Michel Mercier, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1973.

(Parrains: MM. F. Vuilleumier et F. Descoëdres.)

M. Joan-Robert Murat, ingénieur civil, diplômé de l'Institut national des sciences appliquées INSA à Lyon en 1969, doctorat de l'Ecole polytechnique de Montréal en 1979.

(Parrains: MM. R. Lafitte et F. Guisan.)

M. Max Pfister, ingénieur agronome, diplômé EPFZ en 1979.

(Parrains: MM. J.-F. Huck et F. Despland.)

M. Stefan Walt, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1988.

(Parrains: MM. J.-F. Petignat et G. Etienne.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Le coin de la rédaction

Parution du prochain numéro d'*Ingénieurs et architectes suisses*

En raison de la fermeture des ateliers de nos fournisseurs à l'occasion des fêtes de fin d'année, le numéro 1-2/90 d'*Ingénieurs et architectes suisses* paraîtra le mercredi 17 janvier prochain, le rythme de parution normal reprenant dès le N° 2/90 du 24 janvier. D'interminables travaux de réfection dans les locaux de la rédaction ont provoqué des perturbations dans nombre de tâches; nous remercions tous nos correspondants de la patience dont ils ont bien voulu faire preuve. Nous réjouissant de retrouver nos lecteurs au début de l'an nouveau, nous leur présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de succès et de prospérité.

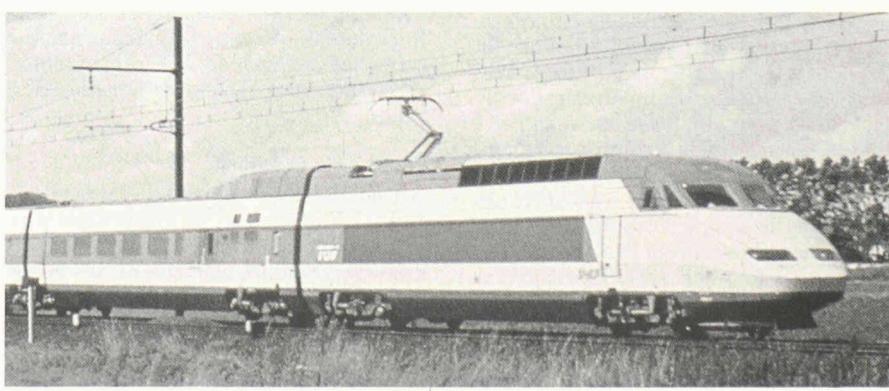
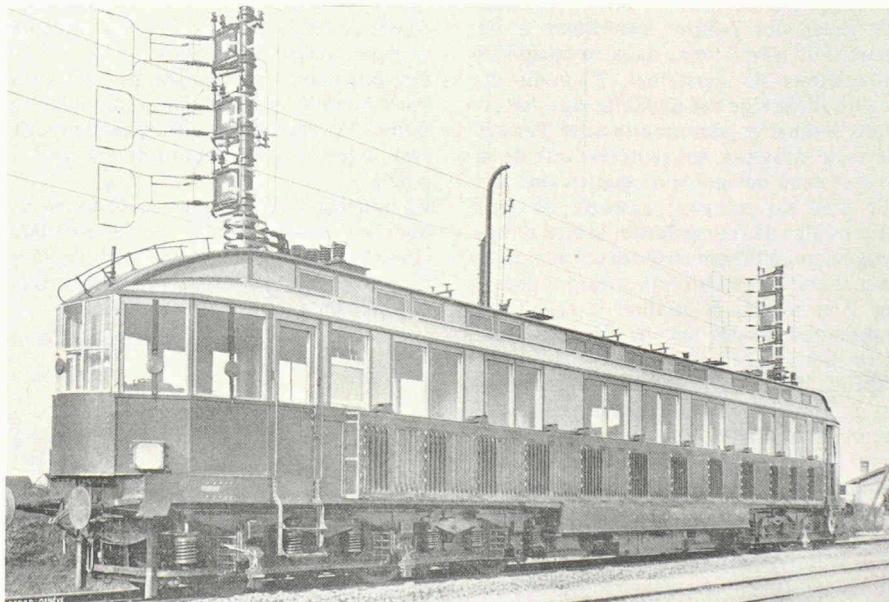
Normes SIA 160 et 162: publications dans *Ingénieurs et architectes suisses* N° 24/89

On nous prie de préciser que les trois articles cités ci-dessous sont tirés de la Documentation SIA D 040, remise aux participants aux journées d'étude organisées par la SIA les 26, 27, 29 et 30 juin 1989 à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne :

- Principes et contenu de la norme SIA 160 «Actions sur les structures porteuses», par Manfred A. Hirt;
- Principes de base de la norme SIA 162 «Ouvrages en béton», par Renaud Favre;
- Application de la norme 162 aux ponts - Introduction, par René Walther.

Les opinions qui s'y expriment n'engagent que leurs auteurs respectifs, ainsi qu'il est d'usage dans cette revue.

Records de vitesse sur rail: un petit concours



23 octobre 1903 près de Berlin: une automotrice Siemens et Halske atteint 207 km/h (en haut).

5 décembre 1989: une rame allégée du TGV Atlantique atteint 482 km/h (en bas).

Sur le plan technique, quel est le point commun marquant de ces deux véhicules par ailleurs fort dissemblables? Un bon de librairie de 50 francs récompensera la première réponse exacte parvenue à la rédaction d'IAS, En Bassenges, 1024 Ecublens.